

# COMMUNE DE SAINT MARS DU DESERT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

N°2022/0549 - **Circulation interdite**  
pour travaux de réfection définitive – *béton jaune*.  
« rue de la Mairie – **du 26 Sept. au 08 Oct. 2022** » BATP 44

Le Maire de la Commune de Saint-Mars-du-Désert,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Général des Collectivités Locales, articles L 2212-2, L 2213, L 2213-5 et L 2512-3,

Vu l'instruction ministérielle sur la circulation routière, approuvée par arrêté du 26 juillet 1974,

Vu la déclaration de l'entreprise « BATP 44 » en vue de réaliser des travaux de réfection définitive « *béton jaune + temps de séchage* » dans la rue de la Mairie **du 26 Septembre au 08 Octobre 2022**.

Considérant les mesures de sécurité à prendre pendant la durée des travaux,

### ARRETE :

Article 1 : **En raison des travaux de réfection définitive « *béton jaune + temps de séchage* » dans la rue de la Mairie, par l'entreprise BATP 44, la circulation sera interdite au droit du chantier du 26 Septembre au 08 Octobre 2022.**

Article 2 : **Une Déviation sera mise en place par la rue du 03 Août 44, la rue François Briand, la Noé des Yonnières, voie Malraux ».**

Article 3 : La signalisation sera mise en place conformément à la réglementation par **l'entreprise BATP 44** qui a en charge les travaux.

Article 4 : Le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Nort sur Erdre, le Directeur Général des Services, la Police Rurale, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- affiché et publié aux lieux habituels de la Commune **et sur place**.

Fait et arrêté à ST MARS DU DESERT, le 14 Septembre 2022

Le Maire

  
Barbara NOURRY

The image shows a blue circular official stamp of the Commune of Saint-Mars-du-Désert, with the text 'Mairie de Saint-Mars-du-Désert' and 'Police Rurale' around the perimeter. Overlaid on the stamp is a blue ink signature of Barbara NOURRY.